



DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES MÉDIAS **La réévaluation du glyphosate par Santé Canada et les *Monsanto Papers***

Des études scientifiques falsifiées ont été utilisées pour justifier le renouvellement de l'homologation d'un pesticide associé au cancer

Les « Monsanto Papers » suggèrent que certaines études utilisées par le Canada pour évaluer la cancérogénicité du glyphosate ont secrètement été manipulées par Monsanto

Des groupes ont révélé des preuves préliminaires voulant que Santé Canada se soit servi d'articles scientifiques rédigés par des prête-plume à la solde de Monsanto dans le cadre de sa réévaluation du glyphosate. Ces articles scientifiques ont été manipulés par Monsanto afin de minimiser les risques de cancer associés au glyphosate.

Il ne s'agit toutefois que de la pointe de l'iceberg : nous nous attendons à ce que d'autres preuves émergent au sujet des tentatives de Monsanto d'influencer la recherche scientifique, Santé Canada et d'autres organismes de régulation.

LE GLYPHOSATE AU CANADA

- Le glyphosate est le pesticide le plus utilisé au Canada et dans le monde. Mondialement, les quantités de glyphosate utilisées ont augmenté de près de 15 fois depuis 1996, date qui correspond à l'introduction sur le marché des cultures tolérantes au glyphosate. Jamais dans toute l'histoire un pesticide n'a été utilisé en aussi grande quantité.
- En agriculture, au Canada, le glyphosate est surtout utilisé sur des cultures de maïs, de soya et de canola résistantes au glyphosate, et il est également appliqué sur certaines cultures comme le blé, l'avoine, l'orge et les légumineuses (ex., pois chiches) juste avant leur récolte.
- Santé Canada a terminé la réévaluation du glyphosate, un processus qui a pris sept ans, et a décidé, en avril 2017, de reconduire son homologation pour les 15 prochaines années en proposant quelques stratégies permettant de réduire les risques.
- À l'instar d'autres groupes et de chercheurs canadiens défendant la santé et l'environnement, Équiterre et ses partenaires (l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, la Fondation David Suzuki, Environmental Defence Canada et Prévenons le cancer) ont réagi à la décision de réévaluation de Santé Canada en faisant

parvenir, conformément à l'article 35(2) de la Loi sur les produits antiparasitaires, un [avis d'objection](#) à la ministre de la Santé en juillet 2017. L'avis d'objection explique sur la base d'arguments scientifiques les failles du processus de réévaluation. L'avis d'objection demande à la ministre de mandater un comité de scientifiques indépendants afin qu'il révise la procédure de réévaluation du glyphosate et détermine si, oui ou non, le glyphosate laisse planer des risques inacceptables sur la santé humaine et l'environnement.

- Au moment où les organisations préparaient l'avis d'objection, seuls quelques documents parmi les *Monsanto Papers* avaient été divulgués.
- En octobre 2018, la ministre de la Santé n'avait toujours pas réagi à aucun des avis d'objection.

LE GLYPHOSATE DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

- Plus de 500 poursuites contre l'entreprise Monsanto ont été engagées à la Cour de district des États-Unis à San Francisco. Ces poursuites ont été intentées par des personnes alléguant que l'exposition au Roundup (un pesticide à base de glyphosate) est la cause des lymphomes non hodgkiniens qu'elles ont développés, et que Monsanto avait caché les risques.
- Plus de 8 000 autres plaignants ont déposé des requêtes semblables contre Monsanto devant des cours d'États. Le premier procès, Johnson c. Monsanto, s'est conclu le 10 août 2018 ([les détails sont donnés dans la lettre à la ministre](#)).
- Lors de la procédure préparatoire au procès, des communications internes (courriels et textos), des rapports, des études et des mémorandums émanant de Monsanto ont été rendus publics. Ces documents — connus sous le nom de *Monsanto Papers* — révèlent que Monsanto a fait appel à des prête-plume et s'est engagée dans des campagnes de relations publiques afin de protéger la réputation de ses pesticides à base de glyphosate et de minimiser les risques de cancer y étant associés.

CERTAINS *MONSANTO PAPERS* ONT ÉTÉ UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION MENÉE PAR SANTÉ CANADA

- Au nom d'Équiterre et de ses partenaires qui ont cosigné l'avis d'objection, Écojustice a effectué un examen préliminaire du contenu des *Monsanto Papers* et de l'information sur laquelle s'est appuyé le processus de réévaluation du glyphosate mené par Santé Canada.
- L'ARLA a utilisé de nombreux articles scientifiques rédigés par les prête-plume à la solde de Monsanto afin de minimiser les risques de cancer associés au glyphosate dans le cadre de son évaluation de la cancérogénicité de cette substance. Plusieurs de ces articles ont été publiés immédiatement après que le CIRC, lié à l'OMS, eut déterminé en 2015 que le glyphosate est « potentiellement cancérigène pour l'humain ».

- Monsanto camoufle intentionnellement les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles elle se retrouve en mentant au sujet de la paternité de ces articles qui traitent de la cancérogénicité du glyphosate. La transparence ainsi que la divulgation de la totalité des auteurs et des conflits d'intérêts potentiels constituent des principes de base de l'éthique scientifique et de la prise de décisions fondée sur les connaissances scientifiques. **L'utilisation de ces articles rédigés par des prête-plume remet donc en question la crédibilité de l'évaluation des risques menée par Santé Canada.**
- Monsanto a mis au point et déployé une vaste stratégie de relations publiques afin de réagir à la décision du CIRC quant à la cancérogénicité du glyphosate. L'entreprise a ainsi affecté 20 membres de son personnel à la préparation d'une [réponse à cette décision](#) qui visait notamment les objectifs suivants (c'est nous qui traduisons les expressions entre guillemets qui suivent) : « neutraliser l'impact », « façonner l'opinion publique sur le CIRC », « sensibilisation des organismes de régulation », « soutenir le point de vue de Monsanto » et « mobiliser les associations industrielles » afin qu'elles signifient leur « indignation ». Dans le cadre de cette même stratégie, un employé de Monsanto avait pour tâche de sensibiliser l'agence de régulation pour le Canada.
- De plus, un échange de courriels entre des employés de Monsanto, y compris de Monsanto Canada, fait allusion à une collaboration avec les associations industrielles telles que CropLife Canada visant à « attirer l'attention du gouvernement fédéral et à promouvoir une approche afin de motiver le CIRC à réajuster ses pratiques courantes inappropriées ». Les courriels de Monsanto portant sur la surveillance du CIRC détaillent enfin une série d'objectifs, dont celui consistant à « invalider la pertinence du CIRC ».
- Les éléments de preuve déposés lors du procès de Johnson c. Monsanto révèlent une certaine « collusion » entre Monsanto et des représentants de l'US EPA dans le cadre de l'évaluation du glyphosate. Selon ce qui est indiqué dans le document décrivant la décision de réévaluation de Santé Canada, l'ARLA et l'US EPA ont collaboré dans le cadre de la réévaluation du glyphosate menée par l'ARLA.
- Un tel recours à des études falsifiées dans le cadre de la réévaluation du glyphosate par Santé Canada soulève de sérieuses questions quant à l'intégrité du système de régulation s'appliquant aux pesticides au Canada. À la lumière des faits révélés, **les Canadiennes et les Canadiens n'ont aucune garantie quant à la rigueur du processus de réévaluation du glyphosate par Santé Canada et quant au fait que le glyphosate ne laisse planer aucun risque inacceptable sur notre santé et l'environnement.**
- Conformément à l'article 35(3) de la Loi sur les produits antiparasitaires, la ministre de la Santé devrait demander à un comité de révision indépendant de statuer sur la validité de la décision de réévaluation, et cette procédure devrait inclure la participation active de la population. Il en va de la confiance du public envers la réglementation des pesticides au Canada et le processus décisionnel prétendument fondé sur les connaissances scientifiques.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

SANTÉ CANADA

Ginette Petitpas Taylor, ministre de la Santé
Thierry Bélair, attaché de presse pour Santé Canada
613 957-0200
Relations avec les médias, Santé Canada
613 957-2983

ÉQUITERRE

Camille Gagné-Raynauld, relations médias, Équiterre
514 605-2000 | cgraynauld@equiterre.org